

La Commission Sportive Nationale

Monsieur Charles GARZIA

Levallois-Perret, mardi 11 janvier 2022

Bonjour,

Suite à la lecture de votre mail du 7 janvier, veuillez trouver nos références relatives à l'épreuve ci-dessous :

**GRAND TROPHEE LIONS 2022**

Nous vous confirmons que la ffgolf approuve au titre de la Règle 4-2g du Statut Amateur votre règlement. Par conséquent nous sommes heureux de vous donner notre accord, sous la forme suivante : **CSN/2201/1445** dont vous ferez référence dans toute correspondance ou annonce concernant cette épreuve sous la seule et unique forme suivante :

« Epreuve n°**CSN/2201/1445** approuvée par la ffgolf au regard du statut amateur »

Nous vous rappelons que ce numéro de référence est valable pour le règlement tel qu'en notre possession et qu'il ne saurait être modifié par la suite.

Depuis le 1er janvier 2004, vous n'êtes plus autorisés à faire apparaître le logo de la ffgolf sur vos différents supports, sauf dans le cadre d'un partenariat spécifique avec la Fédération.

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

La Commission Sportive Nationale  
P/O Arnaud CUSSET